

JOURNAL D'INFORMATION DE SAINT-SOZY



JANVIER 2020

INFORMATIONS UTILES

Horaires Mairie

Jours	Accueil Public	Accueil Téléphonique
Lundi	10h30 à 12h30	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15
Mardi	Fermé	13h00 à 18h00
Mercredi	13h00 à 14h30	8h45 à 12h00 et 13h00 à 18h15
Jeudi	16h00 à 18h00	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15

En dehors de ces horaires ou d'absence de la secrétaire de mairie et pour tout urgence, il vous est possible de contacter
Madame Magali LIVENAIS, Maire, au 05 65 37 08 47
ou par mail à mairesaintsozy@orange.fr

Téléphone : 05 65 32 23 06

Courriel : mairie-st-sozy@info46.fr

Site internet : www.saint-sozy.fr

Numéros de téléphone utiles :

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Médecin de garde : **3966** Après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés

Pharmacie de garde : **3237**

Gendarmerie : **05 65 32 78 17**

SAUR : Gramat/Cahors **05 81 31 85 06**

Urgence : **05 81 91 35 07**

EDF : 08 01 80 10 46

Dépannage : 08 10 33 31 46

Ouverture de la Poste

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi

Matin de **9h15 à 10h00**

Après-midi de **14 H 00 à 16 H30**

Crédit Agricole :

Point Vert chez Corinne LEFEVRE

SPAR – Rue des Jardins

05 65 27 20 17

Information générale :

Nous rappelons que toutes les réunions du Conseil Municipal ont lieu le dernier jeudi de chaque mois sauf exception (voir panneau d'affichage), et qu'elles sont publiques.

Bulletin municipal de Saint-Sozy

Directeur de la publication :

Magali LIVENAIS

Informations Réglementations



Informations Mairie

Collecte des Gros encombrants

Une collecte sera mise en place **les 1^{er} Lundi après-midi** de chaque mois et ce à compter du 01 juillet 2015. Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie avant le Vendredi soir. Elle est réservée aux habitants n'ayant pas les moyens physiques ou matériels (remorque) de le faire eux-mêmes.

Elle ne concerne que les Gros Encombrants (exemple : cuisinière, machine à laver, sommier, etc ...) et non pot de fleur, marmite ou autre cafetière etc, ...

De la civilité des utilisateurs dépendra de la pérennité du service

Déchetterie de Souillac

Le Bacour 46200 SOUILLAC

Tel : 05 65 37 08 22

Ouverte aux particuliers et aux professionnels (<3,5t)

Lundi et jeudi : 14h00 à 18h00

Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00



PRÉFECTURE DU LOT

Bruit de Voisinage

Arrêté Préfectoral du_02-12-2009

Brulage des Végétaux

ARRETE PREFECTORAL N° E-2012-173

Application permanente

Selon l'article 5, la période sensible où aucun feu de végétaux n'est autorisé est **du 15 juin au 15 septembre**

Bibliothèque :

Samedi de 10h à 12h

150 nouveaux livres vont être déposés début janvier par la bibliothèque départementale de prêt et 12 nouveaux livres sont achetés tous les ans

Rappel

Madame le Maire invite tous les nouveaux arrivants à la rencontrer (sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie), afin de présenter notre village et faire connaissance.

Cérémonie des Vœux

2020



Madame le Maire et les membres du conseil municipal de Saint-Sozy vous invitent, comme chaque année, à la traditionnelle cérémonie des vœux et d'accueil des nouveaux arrivants de 2019, qui se tiendra le :

***Samedi 25 janvier 2020, à 18h30,
à la salle des fêtes Louis Dumas.***

Comptant vivement sur votre présence, très bonne année 2020 à tous



Informations Municipales

AOÛT 2019

LES AUTORISATIONS D'URBANISME
VOUS SOUHAITEZ
EFFECTUER DES
TRAVAUX OU
CONSTRUIRE
VOTRE HABITAT ?



BESOIN DE CONSEILS ?

**DIRECTION GESTION de l'ESPACE
SERVICE ADS :**
accueil du public, 6, avenue de Saint-Céré à VAYRAC
du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.
☎ 09 80 50 10 00 choix 3 - ads@cauvaldor.fr

CONSEIL EN ARCHITECTURE GRATUIT :
réalisé par un architecte du CAUE pour tout habitant
du territoire, le 3^{ème} jeudi du mois sur rendez-vous.
☎ 05 65 30 14 35



Communauté de communes
Causse et Vallée de la Dordogne
Bramefond - 46200 SOUILLAC
Tel. : 05 65 27 02 10
Site : www.cauvaldor.fr

IL EXISTE DEUX DÉMARCHES

Toute construction ou tous travaux que vous réalisez, en tant que propriétaire, doivent être en conformité avec la réglementation d'urbanisme en vigueur sur votre commune. Selon l'importance des travaux que vous souhaitez entreprendre, deux démarches sont possibles.



⚠ Ne pas commencer les travaux avant le dépôt de vos dossiers !

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

ABRI DE JARDIN

La construction d'un abri de jardin est soumise aux mêmes règles d'implantation et d'aspect qu'une maison individuelle. Les démarches à mener sont dépendantes de la superficie du projet.

SUPERFICIE	DISPENSE DE FORMALITÉ	DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE
< 5 m ²	X	X si périmètre Monuments Historiques	
> 5 à 20 m ² <		X	
20 m ² >			X

EXTENSION D'HABITATION PRINCIPALE

SUPERFICIE	DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE
< 20 m ²	X	
20 m ² >		X
< 40 m ² en zone U	X	
> 40 m ² en zone U		X

TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE

Réfection de toiture, ravalement de façade, changement de tuiles, création de nouvelles ouvertures, changement de menuiseries, clôtures :

➔ DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

PISCINE

La piscine devra respecter les règles d'implantation par rapport aux limites du domaine public et aux limites séparatives. Les démarches à mener sont dépendantes de la superficie du bassin et de la hauteur de sa couverture.

A* : bassin non couvert
B* : bassin couvert > 1,80m de hauteur

SUPERFICIE	DISPENSE DE FORMALITÉ	DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE
< 10 m ² + A*	X	X si périmètre Monuments Historiques	
> 10 m ² à 100 m ² < + A*		X	
> 10 m ² à 100 m ² < + B*			X
100 m ² > + A* ou B*			X



CRÉATION D'UNE CLÔTURE

Dans une commune régie par un PLU :

➔ DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

1

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Dossier à télécharger sur www.service-public.fr ou à retirer auprès de **la mairie**. Une fois rempli, le dossier est à déposer à la mairie avec l'ensemble des pièces constitutives (cf page 5/8 du Cerfa n°13703*06). Le délai d'instruction légal est d'un mois et peut être majoré si le terrain d'assiette du projet se situe dans un périmètre des *Monuments Historiques* (un mois supplémentaire).

2

LE PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

La procédure est la même que pour la déclaration préalable de travaux, seul le délai d'instruction change ; il est de deux mois et peut être majoré d'un mois supplémentaire si le projet se situe dans le périmètre des *Monuments Historiques*. Les pièces constitutives du dossier se trouvent à la page 8/12 du Cerfa n°13406*06.

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN SITUÉ EN PLU !

PANNEAUX SOLAIRES (SUR TOITURE)

SUPERFICIE	DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE
si toiture existante	X	
sur bâtiment à créer		X demande intégrée si construction neuve



CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN BÂTIMENT

Avec création d'ouvertures sur un mur extérieur :

→ PERMIS DE CONSTRUIRE

Sans création d'ouverture :

→ DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

LEXIQUE

PLU : le Plan Local d'Urbanisme est un document visant à déterminer l'affectation des sols d'une intercommunalité ou d'une commune. Il est composé de nombreuses cartes exposant le territoire découpé en plusieurs zones. Chacune de ces zones correspond à des plans d'urbanisme bien spécifiques.

PPRI : le Plan de Prévention du Risque Inondation émane de l'autorité publique. Il évalue les zones pouvant subir des inondations et y instaure des solutions techniques, juridiques et humaines pour y faire face.



Votre construction (ou projet) doit remplir les critères des 11 articles du règlement du PLU.

QUE PUIS-JE CONSTRUIRE ?

→ ARTICLE 1

Décrit le type de construction autorisé dans la zone :

- zones urbaines (U),
- zones à urbaniser (AU),
- zones agricoles (A),
- zones naturelles et forestières (N).

→ ARTICLE 2

Précise les occupations du sol soumises à des conditions particulières.

À QUOI DOIT SE RACCORDER MA PARCELLE ?

→ ARTICLES 3, 4 & 5

Fixent les conditions de desserte des réseaux pour la constructibilité du terrain (eau, électricité, voirie...).

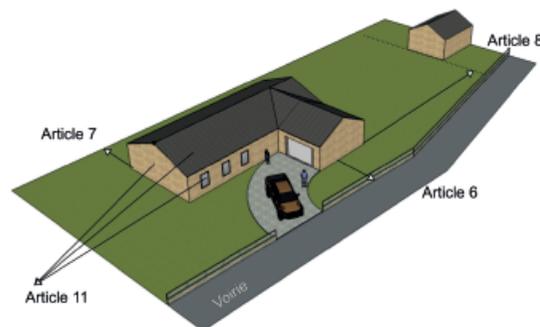
QUELLES RÈGLES D'IMPLANTATION ET D'ASPECT MA MAISON DOIT-ELLE RESPECTER ?

→ ARTICLES 6, 7 & 8

Prescrivent les distances d'implantations à respecter par rapport à la route, aux limites séparatives et entre les constructions sur une même propriété.

→ ARTICLES 9, 10 & 11

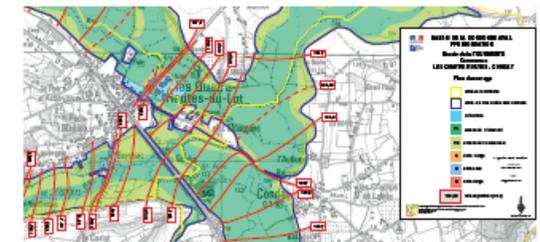
Indiquent les aspects extérieurs (hauteur, pente et matériaux de la toiture, coloris des enduits...).



VOUS CONSTRUISEZ EN ZONE INONDABLE ?

1 S'ASSURER DES RISQUES ENCOURUS

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (**PPRI**) est un document qui s'impose à tous. Il regroupe une carte de zonage du risque d'inondation (aléa fort et aléa faible) et un règlement détaillant les mesures d'interdiction ou de prévention applicables à toutes les autorisations d'urbanisme. Il est consultable sur le site www.lot.gouv.fr ou dans la mairie de votre commune.



2 VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE DANS UNE ZONE INONDABLE COUVERTE PAR UN PPRI ?

Vous recevrez soit :

- une interdiction totale du projet,
- une imposition de règles particulières d'aménagement du projet : implantation de la construction, niveau de plancher à une altitude imposée, vide sanitaire ou pilotis, installation électrique réhaussée, organisation des ouvertures...

3 VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE DANS UNE ZONE AVEC RISQUE D'INONDATION NON COUVERTE PAR UN PPRI.

Lorsqu'il y a un risque soupçonné et pas de **PPRI**, le Maire peut imposer des règles pour les autorisations d'urbanisme, au titre du principe de précaution : des prescriptions sur l'implantation, les ouvertures, un vide sanitaire, des aménagements du pluvial sur la parcelle... C'est notamment le cas lors de la présence d'un risque de ruissellement de versant, pour prévenir les inondations d'orages.



Démarches données à titre indicatif.
Chaque dossier est unique et peut ne pas correspondre aux cas généraux.



Fêtes de fin d'année : les poubelles aussi sont gâtées...

Papier cadeau, bouteilles de vin ou de champagne, boîtes de conserve de marrons et foie gras, emballages de jouets... La période des fêtes génère davantage de déchets. Comme c'est aussi la période des bonnes résolutions, voici quelques conseils pour mieux trier et jeter moins.

Un tri simple et davantage de déchets recyclables

Depuis 2014, les consignes de tri se sont simplifiées sur le département du Lot. **Tous les emballages et tous les papiers** sont classés "recyclables".

A savoir : les consignes de tri sont plus restreintes à l'échelle nationale.

Dans le récup'verre :

>> Bouteilles de vin, bocaux et pots en verre... Même si les lendemains de fêtes sont parfois difficiles, jetez les bouteilles en verre **dans le récup'verre** (et pas à côté s'il vous plaît).



Dans le Bac vert :

>> **Papier cadeau, enveloppes**, carte de vœux (non, vous n'allez pas la jeter tout de même, si ?).



>> **Nappe en papier** : débarrassée des miettes et petits déchets, même si un verre s'est renversé dessus, vous pouvez la mettre avec les recyclables : pliez-là bien pour qu'elle occupe un minimum de volume.

>> Cartons de jouets :

On en trouve à foison dans les bacs verts, et c'est très bien ! Pensez seulement à aplatir tous ces cartons, sinon vous risquez d'entendre votre voisin râler parce qu'il ne pourra pas jeter les siens...



>> Boîtes de chocolats :

Elles se recyclent aussi, bien sûr, ainsi que les supports plastiques, mais pensez à les enlever de la boîte pour faciliter le tri des matières.



>> Boîtes de conserves en métal, de foie gras, de marrons glacées...

Pour elles aussi, le recyclage est un luxe qui ne se refuse pas...



>> Les plastiques :

En plus des **bouteilles** et des **films** étirables, vous pouvez aussi mettre tous les autres emballages en plastiques : les **pots** de yaourt ou de crème, les **barquettes**, les **boîtes**...

Vous pouvez même trier les **gobelets**, les verres et les assiettes en plastiques !



Attention tout de même, ne jetez pas dans le bac :

- >> Des objets dangereux (du verre, des aiguilles...),
- >> Les piles et jouets à piles : à apporter à la déchetterie ou dans les commerces,
- >> Les restes alimentaires (pensez au compostage),
- >> Les serviettes en papier souillées.

Pour moins jeter

À chaque période de Noël, les déchets augmentent de 20 % par foyer.

Les restes alimentaires : pendant les fêtes, nous avons tendance à voir trop en grand, de crainte qu'il n'y en ait pas assez pour tout le monde. **Pour éviter de gaspiller**, ne laissez pas trainer vos toasts trop longtemps sur la table, filmez-les, mettez les restes des plats dans des boîtes. Certains aliments devront être consommés rapidement (fruits de mer, etc.), d'autres pourront attendre quelques jours dans le frigo, voire quelques mois dans le congélateur...

La vaisselle jetable est bien pratique... Mais elle génère beaucoup de déchets : **à éviter** donc, surtout si vous avez un lave-vaisselle ! De plus, il est très joli ce service, il faudrait le sortir plus souvent...

Après le déballage des cadeaux, on constate que **les anciens jouets** viennent parfois encombrer les conteneurs (**les jouets à piles sont à déposer en déchetterie**), en bord de route. Pensez que des associations seraient ravies de recevoir vos dons, même si une remise en état est nécessaire... Et puis Noël, c'est aussi (surtout) partager.

Des cadeaux d'occasion : pourquoi pas ?

Offrir... Ne dit-on pas que c'est le geste qui compte ? Une étude montre que **de nombreuses personnes ne trouveraient aucun inconvénient à recevoir un objet d'occasion en cadeau**. A l'inverse, l'idée d'offrir un objet ayant déjà servi gêne encore la plupart d'entre-nous... Pourtant, un petit meuble ou un objet déco chiné dans une brocante a souvent plus de charme qu'un objet neuf au style standardisé...

L'immatériel : c'est forcément moins de déchets à jeter...

Nous sommes de plus en plus nombreux à communiquer nos vœux par texto, par e-mail ou via les réseaux sociaux. Aussi, certains cadeaux génèrent moins de déchets que d'autres : un abonnement de cinéma, une place de concert, de théâtre, séance "bien être"... De la musique, des films, des livres numériques en téléchargement (légal bien sûr)...

Et puis il y a des personnes pour qui le plus beau des cadeaux est le plaisir de **partager des instants privilégiés**, ensemble, tout simplement.



Parce que les pesticides ne tuent pas que les mauvaises herbes, jardinons durable !

La mise en évidence de la dangerosité des pesticides (aussi appelés produits phytosanitaires), pour notre environnement et notre santé a conduit à l'adoption de la loi Labbé. Cette loi interdit l'utilisation des pesticides pour les communes à partir de 2020 et pour les particuliers à partir de 2022. Il faut donc dès aujourd'hui adopter des méthodes alternatives à ces produits.

Avec 62 700 tonnes de pesticides utilisées en 2012, la France est le premier consommateur européen de pesticides, et le quatrième au niveau mondial.

Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination des organismes nuisibles. Ils se présentent sous plusieurs formes :

- Les herbicides : contre les mauvaises herbes,
- Les fongicides : contre les champignons,
- Les insecticides : contre les insectes,
- Les molluscicides : contre les limaces et les escargots,
- Les taupicides : contre les taupes.

Le saviez-vous :

Des pesticides utilisés pour un potager peuvent se retrouver sous forme de résidus dans les légumes consommés. 48 % des aliments français contiennent des pesticides.

Le saviez-vous ?

La population d'hirondelles chute fortement suite à un manque de nourriture causé par l'utilisation des insecticides.

Comment faire de son jardin une zone sans pesticide :

Grâce à des gestes simples, il est possible éviter l'utilisation de produits phytosanitaires et ainsi se protéger des dangers potentiels. Le principe est d'agir en amont, freiner le développement des ravageurs, maladies, mauvaises herbes avant de les combattre.

1/ Organiser son jardin

Alterner : faire une rotation des plantations favorise la rupture du cycle de développement des ravageurs. L'idéal est d'attendre 3 à 5 ans avant de cultiver à nouveau la même plante au même emplacement.

Diversifier : ne pas mettre en contact des espèces de la même famille botanique (les solanacées : tomates, pommes de terre, aubergines ; les alliacées : ail, poireau...). Elles peuvent être convoitées par les mêmes organismes nuisibles.

Echelonner : éviter de semer la totalité des graines d'une même espèce en une seule fois.

Aérer : ne serrer pas trop les plantations. Eloigner des haies et des arbustes celles qui ont le plus besoin de lumière, de pluie et d'une bonne aération.

Attention aux idées reçues !

La bouillie bordelaise est le pesticide le plus employé par les jardiniers qui le croient inoffensif. Pourtant, cette solution de sulfate de cuivre, permet de lutter efficacement uniquement contre les maladies liées à l'attaque de champignons. Trop ou mal utilisée, elle augmente la concentration de cuivre dans les sols et nuit à la vie microbienne du jardin.

Protéger : installer des refuges pour les auxiliaires (haies diversifiées, tas de pierres et de bois, mare) et réserver des espaces pour les plantes sauvages. Laissez les plantes spontanées (rose trémière, coquelicots et bourrache par exemple) se développer dans les allées gravillonnées, la terre battue et entre les pavés.

Tondre tardivement : une tonte haute (6 à 8 cm) favorise le développement, la bonne santé et le bon aspect de la pelouse.

Pailler : couvrir votre sol (paillage) avec du broyat de bois, de l'herbe sèche, ..., permet d'occuper l'espace et de limiter l'apparition de plantes indésirables, mais aussi d'éviter l'évaporation et un arrosage quotidien.

2/ Bien choisir les plantes à cultiver

Plantes adaptées : une plante bien adaptée à son emplacement (sol, climat, exposition, etc.) sera moins sensible aux maladies et aux ravageurs. (Exemple d'ouvrages utiles sur : www.rustica.fr)

Plantes couvre sols : entre deux cultures, semez des engrais verts (trèfle, phacélie, moutarde). Ils couvrent de façon temporaire le sol, limitent la levée des plantes indésirables, évitent l'érosion, le lessivage et enrichissent la terre.

3/ Prévenir les maladies

Soigner : éviter de blesser les végétaux avec la débroussailleuse, la binette ou les colliers pour attacher les tuteurs et supprimer les parties malades.

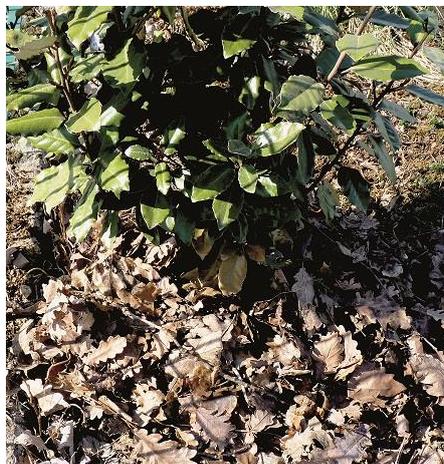
Entretenir : bien nettoyer ses outils pour éviter qu'ils rouillent. Les désinfecter de temps en temps avec du vinaigre blanc.

4/ Désherber naturellement

Le désherbage manuel : arracher les mauvaises herbes avant la période de reproduction (montée en graine).

Le désherbage thermique : utilisation d'un appareil produisant une forte chaleur tuant les mauvaises herbes.

L'eau de cuisson : verser de l'eau de cuisson de pâtes, riz, pomme de terre. L'amidon contenu dans l'eau améliore l'effet désherbant.



Paillis de feuilles

Plus d'informations : www.syded.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2019 à 20h30.

Présents : Mme LIVENAIIS Magali, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.
M. CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LENOIR Sylvain, LACOMBE Patrice, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Excusés : M. Sébastien DALE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GAVET et Mme Nadine BELAIR donne pouvoir à Mme Gisèle CARPENTIER.

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Florent PEYRUS est désigné à l'unanimité.
- **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2018** : lors du précédent conseil municipal Mme. Bouyssou avait abordé le sujet de l'étêtage de deux arbres au cimetière qui posent problème. Un élagueur va être sollicité pour donner son avis.

Compte-rendu approuvé à la majorité (12 POUR – 0 CONTRE – 02 ABSECTIONS (M. LEVET et M. CASTANET).

- **Autorisation mandatement avant vote des budgets 2019** : autorisation pour mandater dans la limite de 25% du budget précédent

Approuvé à la majorité, (12 POUR – 0 CONTRE – 02 ABSECTIONS (M. LEVET et M. CASTANET)

- **Versement subvention CAF (fonds issus du contrat jeunesse) à Anim' Enfance** :

Suite au comité de pilotage Jeunesse (avec les Maires des 6 communes signataires du contrat jeunesse) du 11 décembre 2018, auquel il a été décidé de verser le montant intégral versé par la CAF et MSA, soit 21 078,85 €, nécessité de délibérer dans ce sens. Cette somme permettra de combler une grosse partie du déficit que connaît le centre aéré (29 000€).
Approuvé à l'unanimité.

- **Participation voyage scolaire élève du collège du Puy d' Alon** :

Afin d'aider à financer un voyage en Italie qui aura lieu au printemps pour 7 enfants de la commune. Proposition d'allouer une somme de 40€ par enfant. Approuvé à l'unanimité.

- **Calendrier ADAP (Agenda d'accessibilité programmé)** :

Procédure obligatoire de réaliser un programme afin de mettre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite. Deux bâtiments sont concernés : la salle des fêtes-mairie et l'église. La commune souhaite respecter le calendrier prévu en réalisant les travaux de la salle des fêtes en 2019-2020. Des travaux afin de permettre une meilleure accessibilité dans l'église seront à planifier à partir de 2021. Approuvé à l'unanimité.

- **Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires** :

- **communale** : Communication (M. DELNAUD) : le bulletin municipal a été distribué.
- **syndicale** : Syndicat d'adduction d'eau potable (M. MAURY) : une réunion a eu lieu le 17 décembre 2018 avec la SAUR : présentation des aménagements faits sur l'année. Le puits de Gourdou est stable malgré la sécheresse. Pour le SYDED le rendement de l'eau pompée est bon, avec un taux de 73% qui va dans le réseau. Tracés et travaux en cours pour les communes du secteur de Sarrazac, Mayrac, du Blagour, Martel, Saint-Sozy afin de mutualiser et sécuriser le réseau en cas de problème. (sécheresse, pannes...).

- **communautaires** :

- Commission transversale finances (M. LEVET)
Les résultats sont bons. Le budget global est 77 380 000€ dont 37 000 000€ d'investissements et 40 000 000€ de fonctionnement.
L'ensemble des budgets annexes est équilibré voire excédentaire.
Il précise qu'il va être appliquée une révision à la hausse des valeurs locatives (2,2%), ce qui correspond au chiffre national.
Ordures ménagères : le budget est excédentaire et l'achat de deux camions est prévu.
- Commission culture et patrimoine (M. DELNAUD)
Le 6 février les associations qui souhaitent une subvention présenteront leurs projets et 35 500€ ont été versés à 6 associations culturelles du pôle en 2018.
- conseil territorial du pôle Martel-Payrac-Souillac-Rocamadour (Mme LIVENAIIS)

- sports :
 - o subventions de 33 215€ versées en 2018 aux associations écoles de sportives du pôle de Martel-Payrac-Souillac-Rocamadour
 - o piscine de Souillac : des travaux sont prévus au niveau des vestiaires et de la billetterie.
 - o construction à partir de 2020 d' un nouveau gymnase à Martel.
 - o gymnase de St-Sozy : le digicode a été mis en place pour un montant de 1870€. La réfection des douches et des vestiaires est prévue pour cette année + travaux à prévoir suite au passage à la commission de sécurité (fermeture de la salle au-dessus, mur d'escalade à enlever, les lumières des sorties de secours à revoir, rambarde de sécurité à poser dans les gradins).
 - o gymnase de Souillac : réparation des dégâts pour un montant de 5000€. Un digicode va être placé.
- voirie : estimation du budget en cours pour refaire les routes et l'élagage commencera au printemps.
- Social : 11 000€ ont été donnés par le CIAS CAUVALDOR aux familles demandeuses en difficulté du pôle de Martel-Payrac-Rocamadour-Souillac pour payer les factures énergétiques et les loyers impayés.
- ordures ménagères : 27€ par habitant sera le le coût de l'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 et le taux de refus est de 18% (meilleur du département). Le nettoyage des containers est prévu pour courant mai.
- PLUI-H : 200 réunions faites en 2018. A ce jour le PADD a été approuvé, la finalisation du zonage et des OAP est en cours.

- **Questions diverses :**

- Jardins partagés de 3 000m² derrière l'école : rencontre avec les co-présidents de la Vallée des Rocs et M. ANDRIES.
- La vente du bâtiment à Pascal et Patricia Roland est en cours.
- Il en est de même pour les échanges de parcelles entre les différents propriétaires à proximité des écoles (M. et Mme ALLAIN, Mme VALET, M. LEVET et la commune) : retard du au notaire.
- Un détecteur de lumière dans les WC publics va être installé : 180 € TTC
- Une nacelle pour décrocher les luminaires et effectuer l' élagage des arbres sur la place va être louée
- Le logement du 2ème étage au-dessus de la Poste est vacant.
- Plaques des rues : des devis vont être demandés.
- Subventions possibles de la part de CAUVALDOR (fonds de concours) pour la réfection de la salle des fêtes : prochain conseil municipal.
- Après une rencontre avec l'ensemble des associations de la commune le 14 janvier, une réunion de la commission communale « bâtiments publics » pour la réhabilitation de l'ancienne école va avoir lieu sur place le 4 février prochain.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2019 à 20h30.

Présents : Mme LIVENNAIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, M. CASTANET Philippe, DALE Sébastien, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain,, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Excusée : Mme ROUGIE Sandrine.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme BOUYSSOU Eveline est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2018 : Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

▲ **Débats d'orientation budgétaire 2019** :

Comme chaque année Mme Le Maire nous présente les comptes de l'année 2018 qui sont conformes aux comptes de gestion (ceux du trésorier). Au vu des chiffres, les investissements à prévoir en 2019 seraient :

- ▲ Mise aux normes de la Salle des Fêtes pour un budget de 60 000 €.
- ▲ Réhabilitation de l'ancienne Ecole.

Cependant, le trésorier a alerté la commune quant au budget annexe du lotissement qui est largement déficitaire. Une solution immédiate doit être trouvée pour résoudre ce déficit.

Madame le Maire précise qu'une analyse prospective financière de la commune a été sollicitée auprès de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) afin de faire un point sur la situation financière de la commune et de pouvoir se projeter dans l'avenir.

- ▲ **Sollicitation fonds de concours CAUVALDOR pour mise aux normes accessibilité salles des fêtes-mairie** Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de CAUVALDOR pour ce dossier.

→ Proposition approuvée à l'unanimité

Madame le Maire annonce qu'elle a demandé une prolongation de validité de l'aide financière DETR (17 300 €) accordée par l'Etat en 2016 auprès de la Préfecture.

- ▲ **Projet de convention avec les associations pour utilisation salle « cantine-cuisine » de l'ancienne école. Présenté par Mr DALE Sébastien**

Cette convention a été élaborée sur la base de la convention de la salle des fêtes-mairie et expédiée à l'ensemble du conseil pour lecture et propositions. Quelques retours ont été effectués. Il reste à définir le remplacement du piano-gaz qui est obsolète et présente des dangers de sécurité. Mr DALE essaie de trouver un piano-gaz auprès de la Société ALBAREIL qui soit aux normes. L'idée d'une plaque électrique ou vitrocéramique a été exclue, trop fragile.

Rappel : cette salle est uniquement destinée aux Associations dont le siège social est à SAINT-SOZY.

Mme Le Maire informe qu'une nouvelle réunion avec toutes les Associations va être faite pour préciser certains détails d'utilisation de la salle mais également d'autres éléments concernant l'organisation des manifestations.

Cette convention ne pourra être signée que lorsque le piano-gaz sera aux normes.

→ Approuvé à la majorité (11 POUR – 0 CONTRE – 02 ABSENCES (Ms DELNAUD et LENOIR).

- ▲ **Soutien à la résolution du 101^e Congrès de l'AMF (Association des Maires de France)** → Après lecture, approuvé à l'unanimité.

- ▲ **Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires**

Commission communale : Bâtiments publics : Présenté par Mr DALE Sébastien.

- ▲ Une rencontre a été organisée avec l'Association de la Vallée des Rocs et les maîtresses pour étudier la possibilité d'intégrer la bibliothèque municipale dans la nouvelle école. La pièce convoitée étant trop petite et le travail des enseignantes perturbé, la commune propose à La Vallée des Rocs de la déplacer dans le logement du bas de l'ancienne Ecole.

- ▲ Les infirmières de Saint-Sozy ont sollicité la commune pour intégrer ce bâtiment.

- ▲ Après avoir souhaité louer l'ancien cabinet médical commun aux infirmières et essuyé un refus de la part du propriétaire, le médecin d'Alvignac (hébergé et recruté par un bureau de recrutement payé par CAUVALDOR) a demandé à la commune de louer une pièce dans l'ancienne Ecole à raison de deux

(2) demi-journées par semaine. Les locaux de celle-ci n'étant pas aux normes et utilisables actuellement,

il devra trouver une autre alternative ; d'autant plus que la compétence santé relève à priori de CAUVALDOR. Madame Le Maire va se rapprocher de CAUVALDOR pour discuter de ce dossier.

- La réhabilitation de ce projet devra être étudiée dans son intégralité autant techniquement que financièrement (pour étudier la possibilité d'avoir des financements).

Commission Syndicale : Conseil d'École : Présenté par Mme LIVENAIIS Magali.

Mme le Maire précise que cette année il y a 89 élèves, (dont un qui vient de Rocamadour et la mairie accepte de participer financièrement). A la rentrée prochaine il y aura 83 élèves.

Suite aux observations formulées lors du conseil d'école, Monsieur GAVET a fait un point avec Monsieur MAZET, architecte pour faire le point des derniers petits détails à régler.

- Deux miroirs vont être posés dans les WC (donnés à titre gratuit)
- Les odeurs : Il a été demandé aux cuisinières d'utiliser la hotte à plein régime de manière à éviter ces nuisances.
- L'origine de la fuite d'eau a été trouvée. (réseau a gelé qui a provoqué une rupture).
- Température de l'air : Tous les thermostats vont être réglés au débit minimum de manière à avoir une température homogène sur l'ensemble du bâtiment.
- Des jeux extérieurs ont été demandés : C'est le SIVU qui doit voir ce problème.
- Chauffage : La facturation était sur une base d'un compteur EDF de 84 kwh, tarif jaune. Après contrôles, le pic de consommation se situe à 34 kwh. Donc, l'alimentation électrique va être baissée à 42 kwh. L'intervention va se faire dans les dix jours qui arrivent. Cette baisse va engendrer une réduction des factures de l'ordre de 1 200 € annuels pour le SIVU.
- M. CASTANET précise qu'il a été utilisé 10 Tonnes de granules pour chauffer le bâtiment pour un coût de 280.00

€/T (ce qui est faible par rapport à la consommation sur les 4 anciens bâtiments sur les 4 communes)

Madame le Maire précise également qu'un bail pour la « location » de l'école sera prochainement rédigé et soumis au conseil municipal, afin de déterminer les charges incombant à la commune et également celles au SIVU.

Commission Communautaire : Voirie : Présenté par Mr LACOMBE Patrice.

La route qui a été retenue pour sa réfection est l'ancienne route de Souillac (du Champ Sarrat jusqu'au croisement de La Voulade) pour un budget estimé à 36 000.00 €.

L'élagage se fera courant mars sur 500 mètres (à partir du Monuments aux morts des Combelles jusqu'aux Teulières). Les propriétaires des parcelles en ont été informés par courrier. Cet élagage sera financé par CAUVALDOR (Rappel : les arbres qui doivent être coupés car dépassant les limites de propriété de par sa volumétrie sont normalement à la charge du propriétaire).

• **Questions diverses** :

Cimetière : Divers professionnels sont venus voir les conifères. A l'unanimité il a été dit qu'ils ne peuvent être étêtés. Il faudrait les couper. Après demande deux devis ont été émis : 7 500.00 € avec utilisation d'une nacelle, l'autre à hauteur de 3 000.00 €. La situation, pour l'instant restera en l'état. Aucune menace n'est décelée pour les tombes.

Appenti à côté du garage de La Poste : Le toit est en train de s'écrouler. Mr DALE va contacter Mr Jérôme GRANDOU pour qu'il fasse un devis pour une réparation à moindre coût.

PCS : (Plan Communal de Sauvegarde) : A la base, en cas de sinistre, il était prévu un repli de la population sur la commune de Souillac. Après vérifications, le repli se fera sur la commune de MARTEL.

Voyage scolaire élève du collège du Puy d'Alon : Sur les 7 élèves prévus seulement 5 sont partis. La commune versera donc la somme de 200.00 €.

Rando Brive-Rocamadour : Elle aura lieu le Dimanche 24 Mars. Elle passera par Le Malpas, Fleuraguet, Rue des Ecoles et du Glacys, et la Route de l'Occitanie.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2019 à 19h00.

Présents : Mmes LIVENAIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine
M. CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel,
MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Excusé : M. DALE Sébastien.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme BOUYSSOU Eveline est désignée à l'unanimité.

2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 Février 2019** : Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

3. **Vote des comptes de gestion 2018 (Principal, Assainissement, Lotissement)**

Madame le Maire précise que les comptes administratifs 2018 sont conformes aux comptes de gestion réalisés par le Trésorier.
Elle soumet donc au vote les 3 comptes de gestion :

- ☞ Compte de gestion – Budget principal : Voté à l'unanimité
- ☞ Compte de gestion – Service assainissement : Voté à l'unanimité
- ☞ Compte de gestion – Lotissement Albert Camus : Voté à l'unanimité.

4. **Vote des comptes administratifs / Affectation résultats : Commune /Service Assainissement / Lotissement Albert Camus**

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2017 et affectations des résultats pour l'année 2018.

• *Compte administratif 2018– Budget principal*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	269 071,48 €	396 947,87 €
Investissement	1 368 284,42 €	2 060 826,88 €
Total cumulé	1 637 355,90 €	2 457 774,75 €

• *Compte administratif 2018 - Budget Assainissement*

	Dépenses	Recettes	Solde exécution
Exploitation	55 044,44 €	95 247,57 €	40 203,13 €
Investissement	33 097,74 €	132 756,35 €	99 658,61 €
Total cumulé	88 142,18 €	228 003,92 €	139 861,74 €

• *Compte administratif 2018 - Budget Lotissement Albert Camus*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 215,04 €	20 272,88 €
Investissement	256 518,98 €	16 058,66 €
Total cumulé	276 734,02 €	36 331,54 €

Madame le Maire quitte la salle afin que Monsieur GAVET, 1er Adjoint puisse faire procéder au vote des comptes administratifs 2018.

Monsieur GAVET soumet au vote les comptes administratifs 2018:

- ☞ Compte administratif 2018 – Budget principal : Voté à l'unanimité
- ☞ Compte administratif 2018 – Service assainissement : Voté à l'unanimité
- ☞ Compte administratif 2018 – Lotissement Albert Camus : Voté à l'unanimité.

5. Affectation des résultats 2018

Madame le Maire réintègre l'assemblée et soumet au vote l'affectation des résultats des 3 comptes administratifs aux 3 budgets 2018

- ⌘ Affectation résultat 2018 – Budget principal : 127 876.36 € Votée à l'unanimité
- ⌘ Affectation résultat 2018 – Service assainissement : 40 203.13 € Votée à l'unanimité
- ⌘ Affectation résultat 2018 – Lotissement Albert Camus : - 1 872.42 € Votée à l'unanimité.

Madame le Maire profite de cette partie financière pour céder la parole à M. GAVET afin de présenter les régularisations d'écritures comptables qu'il sera nécessaire de faire au niveau du lotissement, suite à plusieurs rendez-vous et échanges avec le trésorier Monsieur MONTOURCY.

Ces régularisations devront être inscrites dans les budgets qui seront présentés et soumis au vote lors d'un conseil municipal avant le 15 avril 2019.

6. Débats sur les taux d'imposition 2019

Madame le Maire précise qu'au niveau de la Taxe sur le Foncier Bâti, la commune de St Sozy applique un taux très bas par rapport à la moyenne nationale. Elle précise que les bases prévisionnelles fixées par l'Etat ont été communiquées, avec une forte augmentation. Elle présente plusieurs simulations sur les trois taxes : habitation (sans augmentation), foncière bâtie et foncière non bâtie. Madame le Maire rappelle que la compensation annuelle de l'Etat pour combler la taxe d'habitation se base sur l'année 2017. Les nouvelles augmentations de taux qui interviendront après cette date ne seront pas compensées par l'Etat et sont à la charge des habitants. Monsieur LEVET pense qu'il est opportun d'augmenter la taxe d'habitation qui concerne tous les ménages. Ainsi, de nouvelles simulations seront présentées et débattues lors du prochain conseil pouvant aller de 1% à 5%.

7 - Rapport des Commissions communales et communautaires :

Conseil Communautaire CAUVALDOR : Mr Jean-Philippe GAVET :

Le vote des 27 comptes administratifs 2017 et 27 budgets primitifs 2019 a été effectué. Beaucoup de projets sont en cours à CAUVALDOR, plusieurs discussions ont été menées et notamment la question du projet sur Souillac. Pour de plus amples renseignements, consulter le compte-rendu de cette séance sur le site Internet de CAUVALDOR.

S.I.V.U. : Mme Sandrine ROUGIE :

Le budget 2019 a été voté. Pour 2018, le coût par élève est pour cette année de 1 600 €.

Madame ROUGIE ajoute qu'une convention entre la Mairie et le SIVU doit être rédigée car nécessaire pour l'assurance du SIVU pour couvrir le personnel.

Madame le Maire répond que c'est une convention précaire du domaine public qui est en cours de rédaction et doit être précisée. Cette dernière sera soumise au conseil municipal avant de la transmettre au SIVU. Elle précise également que cette convention doit être également signée par l'Education Nationale puisque les enseignantes sont sous l'égide de l'éducation nationale, et précise qu'auparavant aucune convention de ce type n'avait été rédigée avec les 4 communes ayant une école et pourtant l'assureur n'a pas changé.

Madame le Maire précise également qu'en réponse au mail de Monsieur LESAGE, président du SIVU, quant aux coûts de chauffage et d'électricité importants à ses yeux, une réunion sera organisée très prochainement avec l'architecte, les entreprises concernées, un membre du SIVU par commune, et les enseignantes ; afin de faire un point sur l'ensemble du bâtiment.

VOIRIE DE CAUVALDOR : Mr Alexis MAURY :

Les travaux d'élagage financés par CAUVALDOR ont commencé. L'entreprise étant en panne, les travaux reprendront lundi 1^{er} Avril.

8 – Questions Diverses :

- La clôture du local technique a été abîmée en raison d'un accident de la circulation. Montant des dégâts : 1 200.00 € environ pris en charge par l'assurance du conducteur.
- Dans le cadre des Elections Européennes, qui auront lieu le dimanche 26 Mai 2019, une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le matin du Samedi 30 Mars de 10h00 à 12h00.
- M. Daniel LEVET demande s'il est possible de signer la Convention d'utilisation de la Cuisine de l'Ancienne Ecole. Elle pourra être signée et il sera possible de l'utiliser lorsque les travaux seront terminés. Se rapprocher de M. Sébastien DALE, responsable de la commission bâtiments publics.
- Association Vallée des Rocs : voir pour la convention des Jardins Partagés avec l'Ecole ; la commune attend le projet de convention pour le présenter en conseil municipal. Le plan de bornage a été remis à Madame la Co-Présidente.
- Maître MAUBREY a été relancé pour les actes de bornages à faire pour les échanges de parcelles de l'école.
- Madame JOUANEL a écrit au Département du Lot pour demander qu'il soit fait quelque chose au niveau de la circulation excessive à Pagès.
- Madame MAURITIUS: Suite à des infiltrations dans sa maison ; provenant de la Rue du Docteur GOUYGOU, demande à ce qu'il soit fait des travaux d'aménagement. Une réunion avec les représentants de CAUVALDOR et les services techniques de l'Équipement aura lieu pour en définir les modalités.
- L'Eclairage des toilettes publiques a été remis.

- M. Jean-Philippe GAVET a eu une demande de M. Eric LAVERGNE pour l'accès au compteur de l'éclairage du terrain de boules à côté de l'église.
- M. Philippe CASTANET demande s'il est prévu la taille des platanes. L'un des administrés souhaiterait couper une branche qui envahit son espace. Un devis a été présenté par un spécialiste en la matière. Mais selon ses conseils, cette année la végétation étant en avance (présence de bourgeons), il n'est pas prévu d'élagage. Et ces techniciens ont précisé qu'une taille tous les deux ans suffisait. Les arbres étant sur le domaine public et dans la mesure où aucun danger menace, le particulier ne peut pas procéder à l'élagage par ses propres moyens.
- Un prochain conseil municipal aura lieu pour voter les budgets 2019 avant le 15 avril 2019, en présence de la nouvelle trésorière de Souillac qui prend ses fonctions le 1er avril 2019.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2019 à 18h30.

Présents : Mme LIVENAI Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine Ms. CASTANET Philippe, DALE Sébastien, DELNAUD Gervais (arrivé à 19h20), GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice (arrivé à 19h40), LEVET Daniel, MAURY Alexis,

Excusés : Ms LENOIR Sylvain (pouvoir à M. Philippe CASTANET), PEYRUS Florent (Pouvoir à M. Jean-Philippe GAVET).

1 - Désignation d'un secrétaire de séance : Mme BOUYSSOU Eveline est désignée à l'unanimité.

2 - Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes (Lotissement et Assainissement).

Madame le Maire nous présente Mme Corine COGNE nouvelle Trésorière de SOUILLAC qui a pris ses fonctions le 1er avril 2019 en remplacement de M. Alain MONTOURCY.

Budget Principal : Présenté détaillé par Mme Corine COGNE.

Madame Le Maire nous informe que la commune a perdu 15 000.00 € de dotations de l'Etat depuis 2015, et précise qu'une somme budgétisée, n'est pas obligatoirement dépensée, mais celle-ci permet de prévoir et d'anticiper sur d'éventuelles dépenses aux travaux (inscrire ne veut pas dire dépenser).

Subventions aux associations : En raison de la prise en charge des abonnements et de la consommation des compteurs électriques sur la place, utilisés par les associations et principalement par le comité des fêtes, il est revu à la baisse la subvention allouée au comité des fêtes : 600.00 € (au lieu de 850€). Les montants aux autres associations restent inchangés.

Programmes ouverts en 2019 en investissements : Matériel (informatique, plaques de rues et éventuellement camion (au cas où le camion actuel tomberait en panne en raison de sa vétusté), réhabilitation ancienne école, mise aux normes accessibilités, salle des fêtes et mairie, réhabilitation bâtiments communaux (garage de La Poste), réserve foncière, groupe scolaire (restes à réaliser 2018 pour pouvoir finaliser le paiement des actes notariés, toujours en attente malgré plusieurs relances auprès du notaire afin de procéder de manière définitive à l'échange de parcelles avec les propriétaires voisins : l'absence de cet acte freine toutes les procédures suivantes et notamment l'établissement de conventions avec les gestionnaires du bâtiment, ce qui n'empêche pas que les différents personnels ne soient pas assurés : le droit commun s'applique).

Budget Principal 2019 : Présenté et détaillé par Mme Corine COGNE.

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		127 876,39 €
Fonctionnement	401 406,78 €	273 530,39 €
Investissement – RAR 2018/solde exécution	31 000,71 €	670 239,00 € 53 304,71 €
Investissement – Nouvelles dépenses/recettes	1 108 905,05 €	416 362,05 €
Total cumulé 2019	1 541 312,54 €	1 541,312,54 €

→ **Budget approuvé à l'unanimité (12 POUR)**

Budget annexe Assainissement 2019 : Présenté et détaillé par Mme Corine COGNE.

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		40 203,13 €
Exploitation	107 982,87 €	67 779,74 €
Investissement – RAR 2018 - Report	19 000,00 €	118 658,61 €
Investissement – Nouvelles dépenses/recettes	510 690,13 €	411 031,52 €
Total cumulé	637 673,00 €	637 673,00 €

→ **Budget approuvé à l'unanimité (12 POUR)**

Budget annexe Lotissement 2019 : Présenté et détaillé par Mme Corine COGNE.

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		57,84 €
Fonctionnement	135 971,12 €	135 913,28 €
Investissement – Nouvelles dépenses	4 876,93 €	245 337,25 €
Solde – report 2018	240 460,32 €	
Total cumulé	381 308,37 €	381 308,37 €

Ce budget tient compte des régularisations d'écriture nécessaires pour avoir un budget véritable et sincère et qui ont été présentées lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2019. Ces régularisations ont un impact conséquent sur le budget principal.

→ **Budget approuvé à l'unanimité (12 POUR)**

19h20 - Arrivée de M. DELNAUD Gervais.

3 – Vote des taux d'imposition 2019

Madame le Maire nous précise que l'Etat a augmenté ses bases de calcul de 2,5 % ce qui engendre une augmentation automatique des impôts pour l'ensemble des habitants.

L'évolution du pourcentage d'augmentation serait donc le suivant :

	2018	Augmentation proposée	Taux 2019
Taxe d'habitation	6,74%	3 points	6,81%
Taxe sur le foncier bâti	13,48%	0 point	13,48%
Taxe sur le foncier non bâti	140,08%	0 point	140,08%

→ **Taux d'imposition 2019 approuvés à l'unanimité (13 POUR)**

4- Approbation des statuts du SIVU l'Age Tendre

Madame le Maire propose de soumettre au vote les nouveaux statuts du SIVU adressés à la convocation pour cette séance. Elle précise que les précédents qui avaient été approuvés par le SIVU et soumis pour approbation aux communes membres ont été ajournés, étant donné que l'article 12 qui concernait les charges incombant à la commune de Saint-Sozy n'ont pas lieu d'être. Les statuts d'un syndicat définissent les compétences et missions du syndicat et non des collectivités membres. Elle soumet au vote les nouveaux statuts sans l'article 12.

→ **Statuts du SIVU approuvés à l'unanimité (13 POUR)**

5- Questions Diverses

Médecin : Le médecin d'Alvignac (hébergé dans un cabinet médical, propriété de CAUVALDOR, et recruté il y a quelque temps par un cabinet extérieur mandaté par CAUVALDOR) a relancé pour s'installer sur la commune à raison de 2 demi-journées par semaine. Elle fait lecture du courrier du Président de CAUVALDOR adressé à ce médecin concernant sa demande d'installation autre qu'Alvignac : CAUVALDOR lui propose de s'installer dans l'une des maisons de santé pluriprofessionnelles avec des locaux disponibles et construites afin de répondre au maillage du territoire. Dans l'état actuel des choses, la commune n'est pas en mesure de lui louer un bâtiment public (avec toutes les normes imposées pour recevoir du public) pour exercer sur la commune. Cependant, Saint-Sozy ne peut l'empêcher de s'installer dans un local privé pour exercer.

19h40 : Arrivée de M. LACOMBE Patrice.

Cérémonie du 8 Mai : avec la commune de Meyronne.

11h00 Place de Meyronne et Monument aux morts de Meyronne

11h30 Monument aux morts des Glacis – Saint-Sozy

11h45 Monument aux morts des Combelles – Saint-Sozy

12h00 Monument aux morts – Place des Marronniers – Saint-Sozy

Ces cérémonies seront suivies d'un vin d'honneur offert par la commune de SAINT-SOZY, à la salle des fêtes de Saint-Sozy.

Hommage aux Juifs : Les Communes de Mayrac et Saint-Sozy prévoient, au mois de Septembre, d'apposer une plaque en mémoire aux justes déportés et morts sur nos territoires. Le lieu de pose de la plaque sur la commune est à définir.

Eau potable (SIAEP Moyenne Vallée Dordogne) : M. Philippe CASTANET : Une réunion organisée par CAUVALDOR avec les élus gestionnaires de la compétence « Eau potable », pour évoquer le transfert éventuel de cette compétence à CAUVALDOR. L'ensemble des participants trouve que le projet est trop précipité, qu'il faut l'étudier et qu'il faut attendre.

Terrain de boules à côté de l'Eglise : M. Jean-Philippe GAVET : Problème électrique (disjoncteur) à régler au plus tôt. De plus en plus d'utilisateurs se plaignent. Il est projeté de caler l'éclairage du terrain sur les heures de l'éclairage public. Un devis sera demandé dans ce sens ou éventuellement avec d'autres possibilités techniques.

Voirie CAUVALDOR : M. Patrice LACOMBE : L'élagage du Monuments aux Morts à la route de L'Espilit est fait. Il précise que les travaux de voirie qui avaient fait l'objet d'une proposition dans le cadre de CAUVALDOR ne sont toujours pas confirmés pour leur réalisation.

Salle des Association s Ancien Groupe Scolaire Roger Laval : M. Sébastien DALE : Demande à ce que la convention avec les Associations utilisatrices de la salle soit signée. Madame le Maire précise qu'il faut établir un Agenda pour en connaître les heures et dates d'utilisation de chaque signataire de la convention. Monsieur Daniel LEVET nous informe de l'achat par le Club « Loisirs Détente » d'un piano dans la cuisine (montant 400€). Tous les membres du conseil remercient les membres de l'association de cette initiative.

Club Pétanque : M. Daniel LEVET : Il a rencontré M. BOUDOU, fils de l'ancien président du club, ce club a actuellement la somme de 2 000.00 € en caisse dont il souhaite en faire profiter une association Saint-Sozienne. Après débats, il est proposé d'octroyer cette somme aux Ecoles et à l'Ecole de Foot.

Madame le Maire avant de clôturer la séance nous explique que le budget de la commune est en « flux tendu » en raison de l'absence de versement des subventions et du FCTVA pour le groupe scolaire. Il convient donc d'être vigilant quant aux dépenses de la commune.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MAI 2019 - 18h30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.

Mrs CASTANET Philippe, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : M. DELNAUD Gervais (pouvoir à M. LEVET Daniel), M. DALE Sébastien.

Secrétaire de séance désignée : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 23 /03/2019: Adopté à la majorité (09 POUR, 01 ABSTENTION (M. PEYRUS)

Approbation du compte-rendu du 11:04:2019 : Adopté à la majorité (09 POUR, 01 ABSTENTION (M. PEYRUS)

Durée des amortissements

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération sur la durée des amortissements, dans le prolongement de la venue de Madame COGNE, trésorière, à la mairie de Saint-Sozy pour faire le point sur ce dossier. Ainsi, il est proposé d'amortir les biens comme suit :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériel classique	6 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1 an

Projet d'acquisition foncière

Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle C 1245, située Rue de l'Occitanie, d'une surface de 2 500 m², sur laquelle un emplacement réservé a été instauré dans le PLU (afin de réaliser des places de stationnement), va être acquise prochainement par un privé afin de réaliser une opération immobilière. Elle précise que le droit de préemption peut être exercé, si la commune le souhaite, mais sur l'ensemble de la parcelle et non pas sur la partie sur laquelle l'emplacement réservé a été matérialisé, auquel cas la commune devra acheter l'ensemble de la parcelle pour revendre une partie au privé. Elle ajoute également que l'accès à cette parcelle ne peut se faire que par la rue de l'Occitanie. Ainsi, Madame le Maire propose de négocier avec le privé qui va acheter cette parcelle pour lui racheter une bande de 7 mètres sur la largeur de cette parcelle, afin de lui laisser un accès et effectuer un bornage dans ce sens, afin de pouvoir réaliser des places de stationnement.

➔ **A la majorité, cette proposition est approuvée (09 POUR + 01 ABSTENTION (M. Philippe CASTANET)**

Projet de réhabilitation de l'ancienne école Roger Laval

La commission bâtiments publics s'est réunie pour débattre du devenir de l'ancienne école Roger Laval. Il est rappelé que la cantine est devenue une salle des associations dont l'utilisation est effective depuis le 1er mai. Ainsi, lors de cette commission, il a été décidé de faire appel à Dominique JAMME, architecte, afin de réaliser une esquisse de l'ensemble des travaux : Cabinet médical, profession libérale et bibliothèque dans l'appartement studio. M. Dominique JAMME nous transmettra un devis pour réaliser cette esquisse et un chiffrage de cette opération.

Ce dernier a rencontré les agents du service ADS de la CC CAUVALDOR, avec Sébastien DALE, qui leur ont précisé que cette réhabilitation nécessitait un permis de construire pour toute l'opération.

→ Accord de principe adopté à l'unanimité.

A 19h10, arrivée de Sandrine ROUGIE et Patrice LACOMBE.

Questions diverses :

1. La direction du tracteur de la commune a lâché, il est en réparation.
2. PLUIH : La Mairie a demandé de corriger les erreurs et de reprendre le zonage de notre PLU sans modifications.
3. Départementale 33 (route du Malpas en direction de Baladou) : il est constaté un passage important de camions sur cette route département. La Mairie écrira à nouveau au Président du département.
4. La grangette sur la petite route qui va au pas du buis et à la lagune s'est écroulée. Le pignon restant est dangereux et risque de tomber sur la route. Madame le Maire contactera le propriétaire.
5. L'appartement au-dessus du cabinet d'architecte est libre et de nouveau à la location.
6. Changement de secrétaire au SIVU L'Age Tendre à partir du 1er juillet 2019
7. Madame le Maire informe l'assemblée des différents points présentés lors d'une réunion des Maires de l'arrondissement de Gourdon, organisée par le Sous-Préfet : organisation des manifestations, gestion des cours d'eau et étiage, sécurité routière, transfert de la compétence « Eau et assainissement », manque de pompiers volontaires, etc...

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2019 - 20H30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine
Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, DELNAUD Gervais, GAVET Jean Philippe, LACOMBE Patrice, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent

Excusé : M. LENOIR Sylvain (pouvoir à M. CASTANET Philippe)

1 - Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Gisèle CARPENTIER *à l'unanimité*

2 – Approbation du compte-rendu du 23 mai 2019 : *approuvé à l'unanimité*

3 – Assainissement : tarifs 2019 sur les consommations 2018 :

Suite à la commission assainissement réunie le 5 juin 2019, il est proposé les tarifs suivants (consommation d'eau potable à peu près identique par rapport à 2017) :

▲ Abonnement annuel : 84,96 HT (contre 80,33 HT l'an passé)

▲ Prix du m³ : 1,77 HT (contre 1,67 HT l'an passé)

→ *Tarifs approuvés à l'unanimité*

4 – Présentation et approbation des études principales et complémentaires de la révision du schéma communal d'assainissement réalisée par le SYDED

L'étude complémentaire a été présentée lors de la commission d'assainissement réunie le 5 juin 2019.

Madame le Maire rappelle que suite à la réunion technique avec tous les partenaires le 19 avril dernier, il avait été demandé au SYDED de réaliser une étude complémentaire, à l'étude déjà réalisée et présentée lors du conseil municipal du 4 octobre 2018. Plusieurs solutions sont proposées par le SYDED :

1. extension du lagunage naturel après demande de dérogation pour la situation en zone inondable pour un montant ht de 758 670 € pour un équivalent de 1000 habitants
2. mise en place d'un étage de filtration planté de roseaux après demande de dérogation pour la situation en zone inondable pour un montant HT de 738 080 € pour un équivalent de 700 habitants
3. la création d'une nouvelle station d'épuration après recherche d'un emplacement

Afin de ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur Daniel LEVET se retire de la séance momentanément et sort de la salle.

Le conseil municipal constate qu'il y a des incohérences entre les différents scénarios proposés, et que des éléments complémentaires doivent être apportés. D'autre part, il se peut, au vue des réformes territoriales et des transferts de compétences, que la compétence Eau et Assainissement soit transférée à un autre établissement public dans les années qui viennent.

Ainsi, Madame le Maire propose au vote les éléments suivants :

- ▲ Le conseil municipal prend acte des différentes études qui ont été réalisées et sollicite des compléments d'information et plus de précisions sur les différents scénarios.
- ▲ Le conseil municipal donne **un accord de principe** pour réaliser des travaux de mise en conformité de la station d'épuration et d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées ou construction d'une nouvelle station d'épuration – selon les éléments donnés qui pourront affiner les études, afin de pouvoir :
- ▲ Donner un avis favorable aux actes d'urbanisme (dans la mesure où les constructions respectent les règles érigées dans le document d'urbanisme en vigueur) qui pourront être déposés et instruits jusqu'à la réalisation des travaux de la station d'épuration (mise aux normes et augmentation de la capacité ou construction d'une nouvelle station d'épuration), puisqu'à ce jour, la capacité de la station s'avère suffisante toute l'année, hormis un pic de quelques jours en période estivale ;
- ▲ et maintenir les zones ouvertes à la construction dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H
- ▲ Ainsi, le conseil municipal se donne le temps de la réflexion aux vues des investissements qui devront être réalisés par la commune.

➔ ***Après débats et à l'unanimité des membres présents, ces propositions sont approuvées.***

Monsieur Daniel LEVET réintègre la séance du conseil municipal.

5 – Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires

- ▲ SIAEP (Syndicat d'Eau potable) : prochain conseil le 4 juillet
- ▲ Conseil d'école du 3 juin 2019 : L'effectif des enfants pour la rentrée 2019 est pour l'instant de 80 enfants. Quelques problèmes de travaux subsistent qui seront traités prochainement.
- ▲ SIVU L'Age Tendre (RPI école) : prochaine conseil le 25 juin.
- ▲ Commission sport : la fête des associations se tiendra à Souillac le 7 septembre 2019
- ▲ Conseil communautaire : le 1er juillet 2019
- ▲ Commission finances de CAUVALDOR : le FPIC pour Saint-Sozy est en baisse : 7399€ pour 2018 et 5 420€ pour 2019.

6 – Questions diverses :

- Deux décisions du Maire ont été prises après concertation avec les adjoints :
- Remboursement du 1er prêt relais pour la construction de l'école d'un montant de 220 000 €, suite au versement des subventions de l'Etat (Il reste un prêt relais à 350 000 € qui seront remboursés dès les dernières subventions tombées et le FCTVA).
- Renonciation au droit de préemption sur le fonds de commerce du Petit Marché dans le cadre de la vente du commerce
- Pour le déplacement du chemin du château d'eau : 2 devis nous ont été transmis, un de l'APIE, l'autre de la SARL Les Jardins d'Or. Au vu de la différence des montants, il sera demandé des précisions techniques.
- Pour la réparation du garage derrière la poste : devis faits par Monsieur CALMON : réparation de la fuite d'eau : 324€ HT et reprise du toit qui s'écroule : 360 € HT : Accord du conseil municipal sur ce devis
- Pour l'étude de l'aménagement des locaux de l'ancienne école Monsieur JAMME a réalisé une proposition financière : réalisation d'une esquisse pour 1 800 € HT, devis qui a été validé suite à une réunion d'adjoints.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUILLET 2019 - 18h30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline.

Ms CASTANET Philippe, M. DALE Sébastien, M. DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absentes excusées : Mmes CARPENTIER Gisèle (pouvoir à Mme Eveline BOUYSSOU), ROUGIE Sandrine.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Eveline BOUYSSOU est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 13 juin 2019 : Adopté à l'unanimité.

Acquisitions et ventes foncières – Régularisation Chemin Près du Port – Régularisation pour signature actes notariés

Après de longs mois d'attente indépendants de la mairie, les actes notariés avec les différentes propriétaires seront signés dans les prochains jours. Cependant, lors des négociations réalisées lors du bornage, il avait été convenu que les 151 m², revenant à Madame VALET, seraient cédés au prix de 651 euros. Il convient donc de délibérer à nouveau pour modifier la délibération. Ainsi, Madame le Maire soumet au vote cette nouvelle délibération.

→ M. LEVET ne prenant pas part au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité (12 POUR).

Projet réhabilitation de l'ancienne école Roger Laval

La commission des bâtiments communaux s'est réunie en présence de M. Dominique JAMME, architecte mandaté pour ce dossier, qui a présenté une première ébauche de projet, qui consiste en la réalisation de plusieurs espaces pour accueillir des professions libérales, moyennant un loyer (ce qui permettrait de couvrir une partie des travaux à réaliser en complément des éventuelles subventions) et une bibliothèque municipale. Il a également précisé l'obligation de déposer un permis de construire quel que soit le devenir du bâtiment.

Madame le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet qui lui a précisé qu'il fallait présenter un projet global de réhabilitation pour pouvoir bénéficier d'une aide de l'Etat DETR à hauteur de 50 % sur la ligne « réhabilitation ancienne école ». Ainsi, il convient de préciser au plus près le projet de réhabilitation dans son intégralité, même s'il est prévu un phasage de travaux. Elle précise également que ce dossier peut prétendre au fonds de concours de CAUVALDOR et aux fonds régionaux dans le cadre de la transition énergétique.

Elle ajoute également que ce projet, même si réalisé en phasage, sera soumis aux règles de marchés publics (puisque le montant estimatif est supérieur à 25 000 € HT) qui sont de plus en plus drastiques car tout est en version dématérialisée.

→ Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le conseil municipal devra affiner le projet très rapidement.

Mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes et de la Mairie

Madame le Maire informe que la demande de report de la DETR sur ce dossier, qu'elle a réalisée, a été acceptée par la Préfecture. Aux vues de la situation budgétaire de la commune, elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la priorité à donner aux 2 projets : réhabilitation de l'ancienne école ou mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes Mairie, ou alors mener les deux de front.

→ Après un tour de table, il est décidé que cette mise aux normes n'est pas la priorité ; priorité est donc donnée à la réhabilitation de l'ancienne école.

Décisions du Maire

Le prêt relais pour la construction du groupe scolaire de 350 000 € est entièrement remboursé, suite aux subventions versées par l'Etat, CAUVALDOR et le FCTVA. Sur ce dossier, il ne reste plus qu'à percevoir les fonds européens LEADER.

Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires

- Conseil communautaire CAUVALDOR du 1er juillet 2019 (M. Sylvain LENOIR) : les finances sont saines.
- Commission « Culture et Patrimoine » CAUVALDOR (M. Gervais DELNAUD) :
- Un nouveau Directeur Jeunesse, Sport et Culture a été recruté : M Ulrich VRAND.
- La fête des associations se tiendra le Samedi 7 Septembre à Souillac.
- La diffusion du Guide CAUVALDOR « Qui, Quoi, Où » a été réalisée dans les points de l'office de tourisme et chez les commerçants. Le Programme Visite Patrimoine se trouve à l'Office Du Tourisme.
- Toutes les demandes de subvention déposées par les Associations Culturelles ont été accordées.
- CAUVALDOR verse la somme de 40 000 € en fonds de soutien pour le patrimoine.

- Commission Aménagement de l'Espace CAUVALDOR (M. Daniel LEVET) : lancement du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). D'ici la fin 2020, les communautés de communes doivent avoir leur PCAET. Lors de cette réunion, a également été abordée l'installation du photovoltaïque et également le non financement des projets réalisés par les collectivités, qui souhaitent les équiper de photovoltaïque.

Questions Diverses

- Madame Le Maire nous fait lecture du mail du Docteur Mr ANSANELLI (médecin d'Alvignac) reçu le 19 Juillet 2019, informant de son installation sur la commune dans un local privé, avec ses jours de consultations : le Mercredi et le Vendredi sur rendez-vous.

- Suite à la demande des Anciens Combattants un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux morts sur la place des Marronniers dimanche 28 Juillet à 12 heures, à l'occasion de la fête votive.

- Compteur Linky : Quelques administrés ont expédié un courrier en Mairie pour contester l'installation des compteurs Linky. Rappel : cette compétence n'est pas du ressort de la mairie mais de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot.

Feu d'Artifice de la Fête : Actuellement maintenu, 2 citernes sont prévues. Un point sur la situation sera fait samedi avec le Comité des fêtes.

- Groupe scolaire : Un panneau indiquant les cofinanceurs de l'opération « Construction du groupe » (conformément au plan de financement retenu pour obtenir les subventions) a été réalisé et apposé sur la façade de l'école pour un montant de 90 € TTC ; la réalisation de ce panneau étant obligatoire pour obtenir le versement des financements européens.

- Vestiaire Stade : La porte fractionnée a été réparée par l'entreprise de Mr Guillaume CALMON (montant d'environ 800 €). Ces frais seront pris en charge par les auteurs de cette infraction par l'intermédiaire des assurances.

- Chemin du Château d'Eau : Après réponse et contrôle des éléments techniques, un nouveau devis a été présenté par Les Jardins d'Or : 4200 € TTC. L'APIE ayant proposé un montant supérieur (4 800 €), c'est l'entreprise Les Jardins d'Or de Saint-Sozy qui a été retenue après une concertation avec les adjoints. Les travaux seront réalisés en septembre.

- Eclairage du Stade : L'entreprise INEO a fait un devis d'un montant de 4 950 € HT pour le déplacement et le réglage des 12 projecteurs fournis éventuellement par la mairie de Martel. Une rencontre entre Madame le Maire et le Maire de Martel aura lieu afin de définir les modalités de la transaction.

- Appartement 1er Etage ancienne Maison Delbreil : Après concertation avec les adjoints, cet appartement sera loué à un jeune étudiant-apprenti qui va travailler dans l'Entreprise de Guillaume CALMON pour 2 ans.

- Fermeture chemin des Granges : Suite à l'incendie d'une maison, un arrêté de fermeture permanent est maintenu du fait du risque d'effondrement du mur latéral de la maison. Il est nécessaire d'attendre les résultats des experts mandatés par les assurances pour prendre les mesures qui s'imposent.

- Après une réunion avec les adjoints, il est proposé d'installer un ou deux miroirs au carrefour du gymnase. Il est décidé d'installer un miroir pour les véhicules arrivant de la route Verneuil afin d'améliorer la visibilité. Pour les véhicules arrivant de la rue des Ecoles et du Glacys, il sera étudié la pose et le coût de revient d'un système empêchant le stationnement des véhicules en contrebas du gymnase.

- Coffret Electrique (M. Jean-Philippe GAVET) : Les trois compteurs électriques qui se trouvent autour de la Place des Marronniers sont provisoirement ouverts jusqu'au 15 Août 2019. Il a été demandé le certificat de conformité à l'Entreprise VERGNE pour ensuite faire passer le consuel. M. Sébastien DALE précise qu'il y avait deux compteurs nominatifs, un au nom du Comité des Fêtes, l'autre à Anim'Enfance. D'où le problème de fermeture. Tout devrait être réglé prochainement.

- Éclairage Salle des Fêtes : La lumière au-dessus du podium est grillée. Après demande auprès de l'Entreprise VERGNE, le modèle existant est obsolète. Il faut les remplacer par des modèles en LED pour un coût de 170 € (devis accepté à l'unanimité).

- Il a été demandé qu'une dalle de béton devant la buvette du stade soit réalisée (acceptée à l'unanimité).

- Plainte d'abolements et errances de chiens sur la commune.

- Constat que les portes des vestiaires sont toujours ouvertes.

- La clôture endommagée au local technique a été réparée par Les Jardins d'Or : réparation prise en charge par l'assurance du conducteur responsable du sinistre.

- Voirie communautaire (M. Patrice LACOMBE) : La voirie a été réalisée sur notre commune par CAUVALDOR. Il sera nécessaire de voir comment sont gérées les routes prioritaires par CAUVALDOR.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 – 20 h 30

Présents : Mmes LIVENAI Magali, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.

Ms CASTANET Philippe, DALE Sébastien, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absente excusée : Mme BELAIR Nadine (pouvoir à M. GAVET Jean-Philippe).

Avant de démarrer la séance Madame le Maire remercie Mme COGNE Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie de Souillac de sa présence.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Eveline BOUYSSOU est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 25 Juillet 2019 : Adopté à l'unanimité.

Présentation par Mme COGNE, Inspecteur divisionnaire – Trésorerie de Souillac de l'Analyse Financière de la Commune de Saint-Sozy réalisée par la DGFIP

L'étude portait sur la période de 2014 à 2018. Les recettes ont baissé de 4,68 %. Les ressources fiscales, les dotations ont baissé de 38 % en quatre ans. Les dépenses de fonctionnement comprenant les charges sociales ont augmenté de 0,04 %.

La capacité d'autofinancement de la commune a diminué en 2018 ; phénomène normal étant donné que les remboursements du prêt pour l'Ecole du RPI ont commencé cette année-là.

Si la commune devait avoir recours à l'emprunt ce serait très compliqué et le dossier serait étudié avec beaucoup de sérieux, étant donné qu'elle doit rembourser un emprunt de 350 000 € avec des ressources en baisse, malgré une maîtrise des dépenses dans la gestion au quotidien.

Décisions modificatives budgétaires- budget principal et budget annexes Lotissement et Assainissement

Budget Principal : Nécessité d'inscrire 2 500 € sur la ligne budgétaire « étude » au sein du programme « Réhabilitation de l'ancienne école » afin de pouvoir régler les factures d'honoraires de l'architecte Dominique JAMME, en charge du dossier.

Budget Assainissement et budget Lotissement : Régularisation comptable en termes d'opérations d'ordre

→ **Décisions modificatives budgétaires approuvés à l'unanimité**

Demande autorisation de travaux – Bureau de Poste

La Poste souhaite réaménager l'intérieur des locaux pour une plus grande fluidité de service aux clients. Madame Le Maire nous présente les plans et nous précise que les locaux recevant du public, la demande a également été déposée auprès du SDIS.

Les bureaux seront donc fermés pendant la période des travaux. Le conseil municipal se félicite de cette demande : ce nouvel aménagement est révélateur du bon fonctionnement du service « Facteur guichetier » mis en place depuis 2 ans.

→ **Autorisation de travaux approuvée à l'unanimité**

Acquisition foncière et bornage de la parcelle C110.

Dans le prolongement d'un précédent conseil municipal, Madame le Maire a présenté le projet de construction d'une résidence de béguinage avec vue d'ensemble, porté par un privé. L'accès à cette parcelle depuis la route départementale est envisagé à l'angle de la parcelle – côté droit. Un emplacement réservé a été acté dans le PLU actuel sur cette parcelle. Ainsi, afin de trouver un consensus avec le porteur de projet, il est proposé que la commune rachète une bande de 8 mètres de largeur sur toute la longueur de la parcelle (longeant la route départementale), moins 5 mètres destinés à l'accès de la parcelle par le propriétaire au prix de 19,50 €/ml. Cette partie rachetée par la commune permettra de réaliser des places de stationnement. Le bornage pour matérialiser ce bandeau serait pris en charge par la commune.

Madame le Maire rappelle que l'intégralité de la parcelle serait achetée par le porteur de projet avec un acte notarié. Ensuite, la revente de la bande à la commune sera matérialisée par un acte administratif, réalisé par le service juridique de CAUVALDOR.

Ainsi, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de racheter au porteur de privé une bande de 8 mètres de largeur sur toute la longueur de la parcelle C 110 (moins 5 mètres afin de permettre l'accès aux résidents),
- d'autoriser le porteur de projet à faire réaliser le bornage comme indiqué ci-dessus,
- que la commune prenne en charge financièrement le bornage pour matérialiser cette nouvelle parcelle,

→ **Propositions adoptées à l'unanimité.**

Désaffectation de l'ancienne Ecole Roger Laval

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de désaffecter le bâtiment de l'ancienne Ecole Roger Laval destiné à d'autres fonctions, étant donné que l'Education Nationale a donné son accord pour cette désaffectation. Une fois la réalisation des projets envisagés, il sera nécessaire de procéder à l'affectation des bâtiments aux nouveaux usages. C'est une procédure obligatoire. Elle propose donc d'affecter l'ancienne cantine en tant que salle des associations, domaine du public, puisque géré par la commune.

→ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Affectation du bâtiment du RPI de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse à L'Education Nationale

Madame le Maire informe l'assemblée que les actes notariés pour procéder à la régularisation des parcelles autour du nouveau bâtiment du groupe scolaire, avec les propriétaires, ont été signés fin août. Il convient donc maintenant d'affecter ce nouveau bâtiment à l'Education Nationale.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en réponse à son courrier, l'Education Nationale a accepté l'affectation du RPI de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse à usage scolaire. Le conseil municipal doit donc approuver l'affectation de ce bâtiment à l'Education Nationale

→ *Affectation à l'éducation nationale approuvée à l'unanimité.*

Procès-Verbal de Mise à Disposition du bâtiment du RPI de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse au SIVU L'Age Tendre

Maintenant que toutes les procédures ont été réalisées (actes notariés et affectation du bâtiment), le nouveau groupe scolaire peut être mis à disposition du SIVU L'Age Tendre, en charge des affaires scolaires, par un procès-verbal de mise à disposition du bâtiment au SIVU, les 5 communes ayant transféré la compétence « école » au SIVU. Pour ce faire, il est proposé un projet de procès-verbal qui sera présenté au SIVU pour approbation.

Tous les contrats de gestion courante (eau, électricité, assainissement, maintenance de la chaudière, etc....) sont à la charge du SIVU. L'entretien de la toiture terrasse, des abords de l'école et les places de stationnement sont à la charge de la commune de Saint-Sozy. L'entretien et le renouvellement de l'équipement de la cantine payé par le SIVU est à la charge de ce dernier. Tout investissement lié aux équipements scolaires (intérieur comme extérieur) seront à la charge du SIVU. La commune aura à sa charge toutes les dépenses en tant que propriétaire, le SIVU en tant que locataire.

Ce projet de procès-verbal sera adressé au SIVU pour validation par ce dernier.

→ *Projet de procès-verbal approuvé à l'unanimité*

Réhabilitation de l'ancienne école Roger Laval

Madame le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de l'ancienne école a été acté lors d'un précédent conseil municipal par la réalisation d'une bibliothèque (dans l'ancien appartement), l'installation de professions libérales - notamment infirmières (dans les deux classes), salle des associations déjà effective (dans l'ancienne cantine), et pas d'idées précises pour occuper l'ancien préau.

Elle ajoute que la commune a été contactée par un porteur de projet privé qui souhaite ouvrir une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) sur la commune de Saint-Sozy. Afin de pouvoir étudier cette demande et avoir une vue d'ensemble du projet, et à la demande de Sébastien DALE (délégué sur ce projet) M. Dominique JAMME a dessiné un nouveau projet qui est présenté avec ces nouvelles données (projet qui pourrait occuper l'ancien préau et une salle de classe).

Au vu du nouveau projet présenté, la majorité du conseil municipal craint une éventuelle concurrence avec la crèche et trouve le projet de MAM conséquent tel que présenté. L'intérêt pour la commune de Saint-Sozy étant de maintenir une activité économique et un dynamisme, le conseil municipal souhaite que le projet de MAM soit revu pour occuper éventuellement le préau uniquement, les anciennes salles de classe, étant destinées à l'installation de professions libérales. Quoiqu'il en soit, un estimatif des travaux sera réalisé afin de définir le coût de location mensuel pour chacun des utilisateurs. Les porteurs de projet souhaitant s'installer dans ces bâtiments, devront s'engager financièrement par la signature d'une convention avant la réalisation des travaux.

D'autre part, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire d'avoir un projet global rapidement pour demander des fonds de concours auprès de CAUVALDOR et de la DETR auprès de l'Etat (avant le 15 décembre 2019). Elle précise également que le Département du Lot l'a contactée pour travailler sur le projet de bibliothèque et qu'une aide financière du Département peut être envisagé sur celui-ci.

→ *Un nouveau projet sera demandé à l'architecte avec un coût estimatif des travaux pour pouvoir demander les premiers cofinancements.*

Classement voirie CAUVALDOR

Madame Le Maire a reçu un courrier de M. Thierry LAVERDET Vice-Président de la voirie de CAUVALDOR afin de procéder au reclassement de la voirie. En effet, en décembre 2017, le conseil municipal lors du transfert de compétences à CAUVALDOR avait acté le déclassement de voies urbaines en voies rurales. Or, c'est une erreur qui doit être corrigée par délibération. Ainsi, Madame le Maire propose d'accepter le procès-verbal de classement de la voirie qui avait été réalisé par les services de l'Etat.

→ *Proposition adoptée à l'unanimité.*

Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires

- **SIAEP (Eau potable)** – M. Philippe CASTANET : Une réunion de l'ensemble des syndicats a eu lieu. Un accord de principe a été signé pour que les cinq syndicats soient regroupés. Une prochaine réunion est prévue le 8 Octobre.
- **CLECT CAUVALDOR** – M. Daniel LEVET : Un inventaire des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire de CAUVALDOR a été effectué. Il sera demandé 48.00 €/km pour l'entretien de ces chemins. La commune de Saint-Sozy n'a aucun chemin inscrit car l'association Vallée des Rocs procède à son entretien.
- **CAUVALDOR** : Madame Le Maire et M. Jean-Philippe GAVET ont assisté à une réunion de présentation du projet de Cité de la Mode et des Arts Créatifs à Souillac en présence des investisseurs italiens. Le projet porte sur 5 hectares pour 200 commerces générant ainsi 1 700 emplois indirects. Le centre de Souillac ainsi que l'avenue principale vont être revitalisés et réaménagés. Ouverture prévue en 2023.

Questions Diverses

- Madame le Maire fait part de la demande de Monsieur Bernard JARGEAC pour faire intervenir un huissier pour constater les éventuels dégâts provoqués par la construction de l'Ecole sur sa résidence. Etant donné que la commune a fait intervenir l'huissier en début de chantier pour réaliser un état des lieux des deux propriétaires voisins, et sur ses conseils, c'est au plaignant, s'il le souhaite de faire intervenir un huissier pour constater les dégâts qui auraient pu être occasionnés par la construction du groupe scolaire. Madame le Maire précise que les plus proches voisins de l'école, au carrefour de la route de

Creyse, ne souhaitent pas la venue de celui-ci.

- Etagères pour l'Ecole : Plusieurs devis ont été demandés. Les sociétés CALMON et DELNAUD ont fait une proposition : Entreprise CALMON = 570.00 € H.T. Entreprise DELNAUD = 295.88 H.T. Il est décidé que la société DELNAUD ferait les travaux.
- Sur demande de l'association de défense des Justes, les communes de MAYRAC & SAINT-SOZY ont accepté de poser une plaque en mémoire des justes sur ces communes (pour Saint-Sozy, Monsieur Elie LOURADOUR). La date envisagée est le dimanche 1^{er} Décembre 2019. Les Justes étant des habitants ayant hébergé, au péril de leur vie des Juifs pendant la guerre. Saint-Sozy et Mayrac offriront l'apéritif avec l'aide de l'association. Madame le Maire demande de réfléchir au lieu qui pourrait être choisi pour poser cette plaque.
- Pose des miroirs à l'intersection du gymnase : des devis ont été faits, mais il est nécessaire de demander l'autorisation au service départemental routier.
- Chemin du Château d'Eau : Madame le Maire demande à Monsieur CASTANET, Président du SIAEP, à quel moment l'entreprise Les Jardins d'Or de Saint-Sozy a prévu de faire les travaux, sachant qu'ils devaient être réalisés en Septembre en corrélation avec les travaux à la charge du Syndicat de l'Eau.
- La Communauté de Communes CAUVALDOR a mandaté un bureau d'études pour la prise de compétence Assainissement. Une visite de terrain est envisagée fin octobre.
- Lundi 30 Septembre une réunion organisée par CAUVALDOR de Présentation des grands principes Règlements écrit et graphique et OAP se tiendra à la Salle du Bellay à SOUILLAC à 18h30.
- Monsieur RIGAL Président du Département rencontrera les élus municipaux début octobre sur le thème « *Les rencontres Demain le Lot – Pour une ruralité vivante* ».
- Monsieur Jean-Michel BOURDET, Président de la Société de Pêche de Saint-Sozy demande le passage de l'Epareuse sur les bords de la Dordogne (accord du conseil). L'Assemblée Générale aura lieu le 31 Octobre.
- L'acte de vente entre la commune et l'acquéreur de la maison située Rue du Docteur Gouygou sera signé prochainement.
- Monsieur MAZIERO de VAL ROC FOOT demande à la Mairie la fourniture de 5kg de peinture pour repeindre les rambardes du stade (accord à l'unanimité, la commune se charge de la commander).
- Madame le Maire informe de son intention d'envoyer un courrier aux propriétaires de la maison incendiée sur la commune afin de remettre en circulation le chemin qui passe devant.
- Madame Sandrine ROUGIE fait part de la recherche d'un administré d'un bâtiment à usage professionnel d'une superficie de 100 m2 sur les communes de SAINT-SOZY ou MEYRONNE. Il est également recherché des photos de l'ancienne drague en activité. Si vous êtes en possession de celles-ci prendre contact avec Madame ROUGIE.
- Monsieur Sébastien DALE informe que les travaux dans le garage de la Poste ont été effectués. L'Entreprise BROUSSE stocke de la castine à proximité de la Colonie de Vacances et le passage des camions est en train de détériorer le chemin d'accès.
- Pour l'éclairage du terrain de foot la mairie de Martel propose un échange entre les deux communes. Madame le Maire rencontrera Monsieur le Maire de Martel pour en finaliser les modalités.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2019 à 20h30.

Présents : Mmes LIVENAI Magali, BOUYSSOU Eveline, BELAIR Nadine, Ms CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, MAURY Alexis, PEYRUS Florent

Excusés : Mmes CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine, Ms DALE Sébastien, LENOIR Sylvain (pouvoir à M. CASTANET Philippe), LEVET Daniel (pouvoir à M. DELNAUD Gervais).

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Florent PEYRUS est désigné à l'unanimité.

• **Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2019** : Approuvé à l'unanimité.

• **Indemnités au comptable – régisseur** :

Mme COGNE, Trésorière du secteur de Souillac a calculé son indemnité pour l'année 2019 : indemnité de 293 euros net annuels : pour aider et conseiller la commune dans ses choix économiques et fiscaux. ➔ Approuvées à la majorité : 10 pour - 1 contre (M. Florent PEYRUS).

• **Approbation rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes CAUVALDOR** :

Ce rapport est disponible en mairie.

➔ Approuvé à l'unanimité.

• **Renouvellement du bail avec la Poste** :

M. GAVET confirme qu'un avis favorable a été donné pour la sécurité et l'accès aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour les travaux en cours dans les locaux.

La ré-ouverture est prévue début décembre.

Un nouveau bail de 9 ans est proposé à partir du 1/01/2020 pour une surface de 45m² et pour un loyer annuel de 1 921,99€ payable tous les trimestres.

→ Approuvé à l'unanimité.

• **Réhabilitation de l'ancienne école : sollicitation des financements**

Sujet ajourné car estimatif non établi par le maître d'œuvre pour calculer les demandes de financement.

• **Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau du Service Public d'assainissement collectif 2018 (RPQS) :**

Toutes les prescriptions demandées par l'arrêté de 2015 sont approuvées. Tout fonctionne parfaitement même en période estivale lors des pics de fréquentation.

→ Rapport approuvé à l'unanimité.

• **Approbation Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau du Service Eau potable (RPQS) 2018 du SIAEPMVD :**

Le syndicat dessert environ 2 000 personnes

La ressource provient de St-Sozy (puits de Gourdou) qui fournit 173 520 m³ d'eau traitée par an.

La consommation est d'environ 167 litres/hab. et par jour.

Peu de fuites (le rendement est de 78,3%) entre l'eau puisée et l'eau distribuée aux consommateurs. Selon L'ARS l'eau serait de bonne qualité.

Le prix moyen de l'eau est de 2,15€/m³.

Projet de regrouper le Syndicat local regroupant Creysse, Meyronne, Mayrac, Pinsac, Saint-Sozy avec celui des eaux de la Doue (St-Michel de Bagnères, Cavagnac et Condat) et le syndicat de Martel regroupant lui le Blagour et Sarrazac-Cressensac. Il s'agirait d'un syndicat de deuxième génération créé au 1er janvier 2019. La commune sera sollicitée prochainement pour donner son accord pour y adhérer.

→ Rapport approuvé à l'unanimité.

• **CAUVALDOR - Actions et Projets du territoire :**

Aucune observation, le conseil prend note des actions en cours.

• **Rapports des commissions communales, syndicales et communautaires :**

– communales :

– PLUIH : 4 conseillers étaient présents : vérification du zonage, erreurs relevées et signalées.

– Voirie : demande pour 2020 de refaire la route de « Lespilit » en allant vers la « Voulade », ainsi que la Rue du lavoir, la rue du Barry et la rue des Métiers .

– syndicales :

– SIVU L'Age Tendre (Mme Nadine BELAIR) :

– 80 élèves, soucis de paiement des repas (1000€ d'impayés)

– ordinateurs à changer : demande de DETR à prévoir

– une avance va être demandée aux communes pour le fonctionnement du syndicat

– la convention de mise à disposition de l'école est en cours – communautaires :

– Réunion PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de la Dordogne : Mme le Maire a assisté à une réunion organisée par les services de la DDT pour présenter la démarche de révision du PPRI, lancée par l'Etat . Des réunions publiques sont prévues (4/12 à Souillac et 18/12 à Carennac) afin de présenter la démarche de révision du PPRI.

– Réunion natura 2000 : Mme le Maire a assisté à une réunion natura 2000. Le conseil municipal devra valider le nouveau zonage Natura 2000 prochainement. Label qui permet d'apporter un financement à des agriculteurs mais aussi à des particuliers.

• **Question diverses :**

• Cérémonie du 11 novembre : 10h30 Mayrac

11h00 « aux combelles »

11h15 place du village

11h30 « au Glacis »

Le pot de l'amitié se tiendra à Meyronne.

• 29 novembre : formation publique à l'utilisation du défibrillateur à la salle des fêtes. Inscription en mairie.

- deux ordinateurs doivent être changés à la mairie en raison de leur obsolescence : 1 800€ TTC (magasin « Infoclick » à Souillac).
- le changement du photocopieur de la mairie sera réalisé : même matériel mais avec une réduction mensuelle de 13 € HT
- un miroir pour faciliter la visibilité au croisement de la rue de la rivière et du Glacis va être placé pour un montant de 466,74 HT (dimensions : 800x600).
- l'achat de barrières pour limiter le stationnement des véhicules devant le gymnase ne se fera pas en raison du coup total élevé (145€ la barrière, il en faudrait 8).
- en réponse au courrier de Mme le Maire suite au dernier conseil municipal, M. Bernard JARGEAC sollicite une nouvelle fois la venue d'un huissier. M. et Mme ALLAIN demandent également la venue d'un huissier. Il leur appartient de demander à un huissier de venir chez eux et cela à leurs frais.
- visite de la station d'épuration par un bureau d'étude mandaté par CAUVALDOR dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence : tout est en ordre.
- assemblée générale de l'association de pêche : le sandre va être ré-introduit. Essai de lâcher des jeunes poissons de 18 cm environ. Les membres de l'association arrêtent d'aleviner dans le ruisseau de Monges mais la commune continue l'entretien.
- Pose de la plaque en mémoire aux Justes M. et Mme LOURADOUR Elie le dimanche 1er décembre 2019 en partenariat avec la mairie de Mayrac et le comité français pour Yad Vashem : plaque validée qui sera apposée sur la mairie

Compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2019 - 18h30

Présents : Mmes Magali LIVENAI, Nadine BELAIR, Gisèle CARPENTIER, Ms Philippe CASTANET, Sébastien DALE, Gervais DELNAUD, Jean-Philippe GAVET, Patrice LACOMBE, Daniel LEVET, Alexis MAURY.

Excusés: Mmes Eveline BOUYSSOU (pouvoir à Mme Gisèle CARPENTIER), Sandrine ROUGIE

Désignation d'un secrétaire de séance : M. LACOMBE Patrice est désigné à l'unanimité

- **Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2019** : Approuvé à l'unanimité.
- **Décisions modificatives Budget principal et Budget Lotissement**

Madame le Maire précise à l'assemblée que d'une part le poste correspondant aux échéances d'emprunt du lotissement Albert Camus n'est pas suffisant et qu'il convient de l'augmenter de 1490,92 euros en prenant sur le poste autre matériel et outillage D'autre part le poste correspondant au dépôt et cautionnement est augmenté de 707,51 euros en prenant sur le poste autre matériel et outillage également.

→ Approuvé à l'unanimité

- **Sollicitation financements pour la réhabilitation de l'ancienne école Roger LAVAL**

Après avoir présenté l'avant-projet sommaire (esquisse) de la réhabilitation de l'ancienne école Roger Laval validé par la commission bâtiments publics réunie le 29 novembre, Madame le Maire propose au conseil de solliciter les aides financières auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 50% et de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (fonds de concours à hauteur de 20%) ; soit un total d'aides de 70% sur un coût estimé à 203 500 € HT (réalisé par Dominique JAMME, architecte, pour un montant de 960 € TTC).

→ Approuvé à l'unanimité

- **Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires**

Communales

École (Sébastien DALE) : Rendez-vous le 6 décembre avec Mr Yves Mazet pour régler les soucis de finition et de fonctionnement du bâtiment,

Communautaires CAUVALDOR

Finances (Daniel LEVET): Réflexion sur l'attribution des fonds de concours

Voirie (Patrice LACOMBE) : Classification des travaux de voirie à réaliser en 2020 par ordre de priorités, Suite à la demande du service voirie la commission voirie s'est réunie et a défini l'ordre de priorité des travaux sur la commune

1 Les Teulières 180 ml

2 Rue du lavoir 53 ml

3 Rue du docteur Gouygou 410 ml

4 Poutissard-La Rebastide reporté 2021/2022

Culture (Gervais DELNAUD) :

- Poursuivre le rapprochement des écoles de musique,
- Prévisions de travaux importants au château des Doyens de Carennac propriété de Cauvaldor et siège du pays d'art et d'histoire
- Les associations culturelles doivent déposer leur dossier de subvention courant janvier 2020
- PAT'Mobile véhicule aménagé pour amener le patrimoine de Cauvaldor au plus près des habitants

Question diverses

- Achat d'une perceuse et d'un coupe arbre pour les agents techniques
- Établissement d'un devis auprès d'ATERPLO à Brive-la-Gaillarde afin de faire le diagnostic énergétique et amiante de l'ensemble des bâtiments communaux 1882 € HT. Des priorités seront données au fur et à mesure des besoins.
- Un Conseil d'école extraordinaire est prévu le 10 décembre 2019 avec tous les maires du RPI, afin de préparer la réunion du 19 décembre prochain en présence de Monsieur le Sous-Préfet pour régler ce problème de mise à disposition du groupe scolaire au SIVU.
- Remplacement du matériel informatique (2 postes informatiques) par INFO CLICK Souillac pour un montant de 1806,95 euros TTC
- Maintenance informatique auprès d'INFO CLICK Souillac pour 400€ par an
- Fibre optique : Chaque habitant sera raccordable courant 2020, pour tout renseignement un site internet est consultable à l'adresse : alliancetreshautdebit.fr
- Remerciements à Madame Amandine LESPINASSE pour la formation dispensée à titre gracieux sur le défibrillateur qui s'est déroulée le 29 novembre dernier à la salle des fêtes (23 personnes présentes).
- Rappel : Un défibrillateur est installé au stade coté terrain de foot à l'entrée du gymnase,
- La pose du miroir urbain est prévue le mardi 17 décembre au Glacis, en présence de Monsieur Alexandre DE MOURA du STR de Souillac. Afin d'obtenir une meilleure visibilité, l'arbre à côté du monument aux morts sera coupé.
- L'éclairage public rue du Coustalou sera réparé semaine 50,
- La place publique entre l'ancien restaurant la Renaissance et l'église sera nettoyée par les agents techniques • Les deux agents techniques vont suivre une formation complémentaire CACES
- Le bail de 9 ans avec la Poste pour le local a été signé ce jour.
- Un bulletin municipal sera réalisé et distribué début janvier
- La cérémonie des vœux de la municipalité de Saint-Sozy et d'accueil des nouveaux arrivants en est fixée le samedi 25 janvier 2020 à la salle des fêtes

Etat Civil : PACS - Mariage - Décès



PACS : Un au cours de l'année



NAISSANCE : Trois naissances en 2019



DECES : Cinq décès cette année

ANIMATIONS - FESTIVITES

Anim'Enfance

Soirée Mique / Karaoké



SAMEDI 08 FÉVRIER 2020

Salle des Fêtes **LOUIS DUMAS**



Dimanche 14 juin 2020

Place des marronniers

VALLEE DES ROCS

Sorties pédestres

Date	Lieu et Heures	Lieu et Distance
Dimanche 19 janvier	Place de Saint-Sozy Départ 13h30	Autour de St-Sozy 10 km 3H00 de marche
Dimanche 23 février	Place de St-Sozy Départ 13h30	FLOIRAC le Caillon 10 km 3H00 de marche
Dimanche 29 mars	Place de Saint-Sozy Départ 9H30 Prévoir repas froid	ROCAMADOUR Moulin du Sault 14 km 4H00 de marche

Les Cathares en Occitanie

Vendredi 21 février 2020 à 18h

Animé par **Pilar JIMENEZ**
Historienne

Salle des Fêtes **LOUIS DUMAS**

Nouveau !!!

Atelier « **Couture et Cuisine** » à Mayrac

Animé par **Annick NARDO**

Renseignements :
06 85 15 22 03

Comité des Fêtes



et Repas : Samedi 20 juin 2020

Fête votive : 24/25/26 juillet 2020

Cyclo Causse et Vallée 46

Rando causse et vallée : dimanche **13 septembre 2020** au centre de Loisirs VEOLIA

Inscription à partir de 7h30

Pédestre 10 et 15 kms

2 circuits route : 65 et 80 kms

3 circuits VTT : 25, 45 et 60 kms



Renseignements 06/07/73/76/82 .-. 06/45/56/05/48 .-. 06/84/97/54/84

Photorama

La Vallée des Rocs



Beujolais Littéraire



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

Fêtes des Mamans et Papas



Photorama

Vide grenier



Marché de Noel 2019



Assemblée générale des Aînés



Pot de rentrée des aînés

